Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_130-DE

Publié le 12/06/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2026

Séance du 9 juin de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 3 juin 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h30.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
ANTOINE Gérald					RUMIANO Valérie
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CABOURG Jérémy	X				
CADIO Thierry		X			
COLAS Yves	X				
COMPAIN Xavier		X			
COSSE Nathalie	X				
GEFFROY Jean-Michel	X				
GUIOT Sébastien	X				
HALLET Anne-Hélène	X				
HELARY Richard	X				
HELARY Valérie	X				
HELLO Marie-Christine				Marie-Josèphe TOQUET	
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien					TAISSET Maëlig
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCIEN Erwan	X				
LE BIHAN Gilbert			X		
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CARRÉ Richard					RAMONÉ Valérie
LE CHAT Marc					MOREL Nadia
LE FEVRE Margaux	X				
LE MÉHAUTÉ Claude	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE MOAL Brigitte	X				
LE POLES Ghislaine	X				
LE ROY Marie-Line	X				
LE SAINT Florence	X				

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_130-DE

LE TURLUER Frédéric	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
MAHE Michel	X				
MEURO Jérémy	X				
MEYNIER-WYDAUW Morgane	X				
MOREL Nadia	X				
NICOLAS Cyril	X				
PATUREL Jérémy	X				
PIERRES Audrey	X				
PINÇON Gwendal					HALLET Anne-Hélène
PRIGENT Dominique					LE VERRE Jean-Baptiste
QUILGARS LABARRE Liliane	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROUTIER Gaëlle		X			
RUMIANO Valérie	X				
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick					BOISSIERE Olivier
TAISSET Maëlig	X				

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	
DERIAT Aline	
DUDAL Géraldine	X
GUERNION Nicolas	X
LE BOZEC Manon	

SUPPLÉANT	présence
LE FORESTIER Céline	
LE GONIDEC Christelle	
LE GONIDEC Thierry	X
LE YAN Pascale	
TOQUET Marie-Josèphe	X

Effectif légal : 53 **En exercice :** 50 **présents :** 39 **dont suppléants :** 1 **Votants :** 46 **dont pouvoirs :** 7

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

2026_130 : Développement économique : attribution d'une subvention dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat à Mme Cindy Le Gall et M. Gwenaël Hus

Monsieur le vice-président expose que Mme LE GALL Cindy et Mr HUS Gwenaël veulent créer un commerce de boulangerie «H&L Boulangerie» sur la commune de Plerneuf et ont présenté une demande dans le cadre des investissements de matériels (production).

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_130-DE

Le montant total des investissements éligibles est de 136 321.30 € HT soit une subvention de 7 500 € HT (30 % des investissements plafonnés à 25.000 €) financée à 50 % par Leff Armor communauté et à 50 % par le Conseil régional de Bretagne.
Vu la convention de partenariat entre Leff Armor communauté et le Conseil régional de Bretagne sur les politiques économiques et la mise en œuvre du dispositif Pass Commerce et Artisanat en date du 17 août 2023,

Considérant que la demande présentée par la SARL H&L Boulangerie, représentée par Mme LE GALL Cindy et Mr HUS Gwenaël est recevable au titre dudit dispositif,

Entendu l'exposé de monsieur le Vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à SARL H&L Boulangerie, représentée par Mme LE GALL Cindy et Mr HUS Gwenaël dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 136 321.30 € HT,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Jean-Michel GEFFROY

Le secrétaire de séance
Olivier Boissière